

**ASL « SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS »**

**COP : N ° 785**

La Londe, le 24 juin 2009

***PROCES VERBAL***

***DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

***du 24 juin 2009***

**L'an deux mille neuf** et le 24 juin, les membres de « L'ASL Syndicat du Domaine de Valcros » sise à La Londe Les Maures, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** dans la salle d'information du Domaine de Valcros à La Londe les Maures, sur convocation adressée par le Président.

L'assemblée Générale procède à l'élection du bureau :

**ELECTION DU BUREAU**

**PRESIDENT:** Monsieur VIALIS (LES HAUTS DE LA VERNATELLE) est élu à l'unanimité.

**SCRUTATEURS :** Madame CARLETON (VALCROS RIVE DROITE) et Monsieur PROCHASSON (LE ROUCAS) sont élus à l'unanimité

**SECRETAIRE :** Monsieur ARCANI (SA DU GOLF) est élu à l'unanimité.

Le bureau étant constitué, le Président déclare la séance ouverte et dépose sur le bureau de l'assemblée :

- les accusés de réception des convocations,
- le texte de la loi,
- le registre des assemblées générales,
- les pouvoirs.

**CONSTATATIONS DES PRESENCES**

Après contrôle de la feuille de présence et des pouvoirs qui sont annexés, Le Président constate que :  
**Sont présents ou représentés 3 387 943 tantièmes sur 3 628 847** et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Sont absentes les ASL suivantes :

CENTRE DES LOISIRS DE L'EST (128 800) / LA VALLEE BLEUE (8 480) / LES CORNICHES DU GOLF (103 624) **totalisant 240 904 / 3 628 847**

**Le président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :**

**1° CONSTITUTION DU BUREAU**

- a) Désignation de 2 scrutateurs
- b) Désignation du secrétaire de séance

**2° APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ARRETE AU 31/12/2008**

**3° QUITUS AU BUREAU DE SA GESTION POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> AOUT AU 31 DECEMBRE 2008**

**4° APPROBATION DU BUDGET 2009**

**5° APPROBATION DU BUDGET 2010**

**6° ADOPTION DU CONTRAT DE GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE DU CABINET C.G.I POUR UN COUT ANNUEL DE 1375 € TTC**

**7° NOTE DE FRAIS DU BUREAU**

**8° VOTE D'UN BUDGET TRAVAUX**

Lors de différentes réunions organisées à notre demande, VEOLIA vient de nous transmettre un certain nombre de travaux à exécuter sur la station d'épuration ou sur les réseaux.

Les travaux préconisés sont les suivants :

- ☞ Mise en place de transmetteurs sur les postes de relevage  
✓ Coût : 8.796 €
- ☞ Mise en place d'un traitement UV en sortie de station  
✓ Coût : 46.706,81 €
- ☞ Mise en place d'une auto surveillance  
✓ Coût : 95.129,84 €

Changement du filtre lamellaire (pris en charge par VEOLIA).

Nous avons demandé à VEOLIA de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau. Nous sommes dans l'attente de leur réponse. Le solde pourrait soit être payé partiellement par la surtaxe, soit intégrée au prix de l'eau pour bénéficier d'une TVA à 5,5% au lieu de 19,6%.

**9° LA PROVISION POUR TRAVAUX DE 6.000 € VOTEE CHAQUE ANNEE NOUS PARAIT NETTEMENT INSUFFISANTE AU REGARD DES TRAVAUX DE REFECTION OU DE MISE AUX NORMES A EFFECTUER DANS L'AVENIR.**

**10° TRAVAUX LIES AUX PLUIES DE DECEMBRE 2008**

- a) Travaux concernant l'ensemble des ASL de Valcros sauf Pinède du Lac 1, Pinède du Lac 2 , Les Hameaux de Valcros
- b) Travaux liés à la remise en état des réseaux eaux usées situés en contrebas de la route du Puits

ASL concernés :

Le Puits – Hameaux d’Alicastre – Balcon d’Alicastre – Baron Perché – Mas de la Chesnaie – Collines Bleues Ouest – Collines Bleues Est – Bellevue – Vallée Bleue – Les Corniches du Golf.

**c) Travaux liés à la remise en état des réseaux allée des Paradisiens.**

ASL concernées :

Pinède du Lac 1 – Pinède du Lac 2 – Hameau de Valcros – Partie de la Galinette

**11° MISE EN CONFORMITE DES STATUTS**

**12° REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR L’ASSEMBLEE AUX ANCIENS BUREAUX CONCERNANT LES COMPTES.**

**13° ASSURANCE DE L’ASL SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS**

**14° QUESTIONS DIVERSES**

Appel à candidature pour le bureau

Afin de respecter une certaine équité correspondant aux droits de vote de l’ASL, il est impératif de disposer de 2 candidature la première représentant l’ASL Rive Droite, la seconde les autres ASL

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

**( à la demande de 7 ASL, membres de l’ASL Syndicat du Domaine de Valcros ou utilisateurs, et de l’ASL Rive Droite)**

- 1) Lecture et approbation du procès Verbal de l’assemblée générale du 12/11/2008.
- 2) En l’absence de réponse satisfaisante aux questions posées à M. LEZER pour l’assemblée générale de l’ASL Syndicat du Domaine de Valcros, dépôt d’une plainte à l’encontre de Mr LEZER ancien président du bureau de l’ASL Syndicat du Domaine de Valcros, auprès des services de gendarmerie et auprès du Procureur de la République.

XX

**2° APPROBATION DES COMPTES DE L’EXERCICE ARRETE AU 31/12/2008**

Le président attire l’attention de l’assemblée sur un certain nombre de fautes de frappe ou libellés inappropriés résultant de l’utilisation du logiciel de la société CGI.

L’assemblée générale, après avoir examiné les documents joints à la convocation, et entendu les explications détaillées du Président, approuve les comptes arrêtés à la date du 31/12/2008, à l’exception des dépenses engagées par l’ancien bureau durant la même période notamment les notes de frais.

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

**\*contre :** néant

**\*abstention :** LE ROUCAS (190 009)

**\*pour :** 3 197 934 / 3 387 943

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter au report à nouveau l'excédent des provisions appelées sur les dépenses d'un montant de 1.949,28 €.

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

**\*contre** : néant

**\*abstention** : LE ROUCAS (190 009)

**\*pour** : 3 197 934 / 3 387 943

**3° QUITUS AU BUREAU DE SA GESTION POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> AOUT AU 31 DECEMBRE 2008**

L'assemblée générale donne quitus au bureau ainsi qu'au Président de sa gestion pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2008.

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

**\*contre** : néant

**\*abstention** : LE ROUCAS (190 009)

**\*pour** : 3 197 934 / 3 387 943

**4° APPROBATION DU BUDGET 2009**

*L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, fixe le budget de l'exercice à la somme de 11.320 €.  
Elle autorise le Président à procéder aux appels provisionnels sur cette base.*

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

**\*contre** : néant

**\*abstention** : LE ROUCAS (190 009) / LES COLLINES BLEUES OUEST (32 570) totalisant 222 579 / 3 387 943

**\*pour** : 3 165 364 / 3 387 943

**5° APPROBATION DU BUDGET 2010**

*L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, fixe le budget de l'exercice à la somme de 11.320 €.  
Elle autorise le Président à procéder aux appels provisionnels sur cette base.*

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

**\*contre** : néant

**\*abstention** : LE ROUCAS (190 009) / LES COLLINES BLEUES OUEST (32 570) totalisant 222 579 / 3 387 943

**\*pour** : 3 165 364 / 3 387 943

## **6° ADOPTION DU CONTRAT DE GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE DU CABINET C.G.I POUR UN COUT ANNUEL DE 1375 € TTC**

*L'assemblée générale décide de reconduire le contrat de secrétaire administratif au C.G.I pour une durée de 1 année. Elle autorise le Président de l'ASL à signer le contrat de secrétaire administratif au cours de la présente réunion.*

***La présente résolution est adoptée à l'unanimité.***

*Le secrétaire administratif remercie l'assemblée.*

### **Vote :**

**\*contre :** néant

**\*abstention :** néant

**\*pour :** 3 387 943 / 3 387 943

## **7° NOTE DE FRAIS DU BUREAU**

*L'assemblée générale approuve le remboursement des notes de frais de M. BOLLAND pour 50 €, et M. VIALIS pour 100 € pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2008.*

***La présente résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **Vote :**

**\*contre :** néant

**\*abstention :** néant

**\*pour :** 3 387 943 / 3 387 943

## **8° VOTE D'UN BUDGET TRAVAUX**

Le Président indique à l'assemblée que de nombreuses réunions ont été provoquées à son initiative avec notre fermier VEOLIA. Il est ressorti de ces réunions que la législation concernant les stations d'épuration avait évolué, et qu'il devenait nécessaire d'appréhender les travaux à réaliser dans l'avenir, notamment pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'Agence de l'Eau. VEOLIA nous a transmis un certain nombre de préconisations portant sur :

- ☞ La mise en place de transmetteurs sur les postes de relevage  
✓ Coût : 8.796 €
- ☞ La mise en place d'un traitement UV en sortie de station  
✓ Coût : 46.706,81 €
- ☞ La mise en place d'une auto surveillance  
✓ Coût : 95.129,84 €
- ☞ Le changement du filtre lamellaire (pris en charge par VEOLIA).

Afin d'essayer de réduire le coût de ces travaux, nous avons demandé à VEOLIA de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Le financement de ces travaux pourrait être assuré par une imputation totale ou partielle sur la provision pour gros travaux, le solde éventuel étant appelé directement aux membres de l'ASL. Une autre solution permettrait d'intégrer le coût de ces travaux à la facturation effectuée par VEOLIA dans le cadre de notre contrat. Cette dernière solution sera étudiée avec VEOLIA. Le conseil retiendra la meilleure option.

L'assemblée générale vote la mise aux normes de la station d'épuration dans la limite des devis présentés.

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

\*contre : LES CHENES (72 610)

\*abstention : néant

\*pour : 3 315 333 / 3 387 943

**9° LA PROVISION POUR TRAVAUX DE 6.000 € VOTÉE CHAQUE ANNÉE NOUS PARAÎT NETTEMENT INSUFFISANTE AU REGARD DES TRAVAUX DE REFECTION OU DE MISE AUX NORMES A EFFECTUER DANS L'AVENIR.**

Le Président propose à l'assemblée générale de porter la provision pour travaux de 6 000 € à 12 000 €, les dépenses à engager dans l'avenir étant incertaines.

Différents membres indiquent que compte tenu des travaux importants prévus cette année, il est préférable de surseoir à cette augmentation.

***La présente résolution est rejetée à la majorité.***

**Vote :**

\*contre : ALICASTRE (64 799) / BELLEVUE (76 166) / CARDELINA (122 664) / CROS DU DIABLE BELVEDERE (135 390) / CROS MARAVENNE (162 692) / LE MOUNEIRET (85 742) / LE ROUCAS (190 009) / LES ADRETS (150 954) / LES BALCONS D'ALICASTRE (76 842) / LES BAS DE LA VERNATELLE (14 400) / LES CHENES (72 610) / LES COLLINES BLEUES EST (36 770) / LES HAMEAUX DE VALCROS (65 437) / LES HAUTS DE VALCROS (22 365) / LES MAS DE LA CHESNAIE (151 859) / SA DU GOLF (515 200) totalisant 1 943 899 / 3 387 943

\*abstention : néant

\*pour : LA GALINETTE (529 134) / LA PINEDE DU LAC (123 823) / LE BARON PERCHE (9 091) / LE PUITTS (135 943) / LES COLLINES AUX AMANDIERS (98 934) / LES COLLINES BLEUES OUEST (32 570) / LES HAUTS DE LA VERNATELLE (60 422) / SARL LOTIVAL (20 803) / SA DOMAINE DE VALCROS (433 324) totalisant 1 444 044 / 3 387 943

**10° TRAVAUX LIES AUX PLUIES DE DECEMBRE 2008**

**a) Travaux concernant l'ensemble des ASL de Valcros sauf Pinède du Lac, et Les Hameaux de Valcros**

☞ Remise en état du lit de la rivière devant le poste de relevage situé à côté du bureau d'information

a. Devis SOTTAL	29 865 €
b. Devis SPADA	14 447 €

☞ Remise en état des piles du pont permettant l'accès à la station de relevage

▪ Devis SPADA	5 779 €
▪ Devis ATP	18 863 €

Il est proposé à l'assemblée générale de retenir l'entreprise SPADA pour un montant total de 20 226 € ttc.

Le financement sera réalisé par un appel de fonds spécial exigible au 01/07/2009, afin que la commande puisse être passée au 01/08/2009.

L'assemblée générale décide d'exécuter les travaux de remise en état du lit de la rivière et de protection du poste de relevage ainsi que des piles du pont desservant le poste.

Les devis de l'entrepris SPADA sont retenus.

Un appel de fonds exigible immédiatement sera adressé aux ASL concernées.

***La présente résolution est adoptée à l'unanimité.***

**Vote :**

**\*contre :** néant

**\*abstention :** néant

**\*pour :** 3 387 943 / 3 387 943

**b) Travaux liés à la remise en état des réseaux eaux usées situés en contrebas de la route du Puits**

**ASL concernées :**

Le Puits – Hameaux d'Alicastre – Balcon d'Alicastre – Baron Perché – Mas de la Chesnaie – Collines Bleues Ouest – Collines Bleues Est – Bellevue – Vallée Bleue – Les Corniches du Golf.

La réalisation des travaux dépend des décisions prises par la mairie pour la remise en état de la route.

Nous pouvons cependant estimer le montant des travaux à réaliser.

▪ Réparation provisoire des réseaux (VEOLIA)	3 000 €
▪ Réparation définitive	
▪ Des réseaux hors terrassement (VEOLIA)	7 000 €
▪ Déplacement et remise en état des réseaux (estimatif)	44 000 €
▪ Confortement du terrain pour la sauvegarde des réseaux Estimatif	20 000 €

**Pour la réalisation de ces travaux, nous préconisons le recours à un bureau d'étude.**

- Cabinet OPSIA : 8 à 10% du montant des travaux.

Après information donnée par le Président sur les décisions prises par la Mairie postérieurement à l'envoi de la convocation, l'assemblée générale décide de faire exécuter les travaux de remise en état des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Ces travaux seront exécutés conjointement avec les travaux engagés par la Mairie pour la remise en état de la route et du confortement du talus.

Le devis d'un montant de 40.012,12 €, présenté par la société SVCR postérieurement à la convocation de l'assemblée générale sera vérifié et présenté à la société VEOLIA pour accord conformément à nos obligations contractuelles.

L'assemblée décide de financer ces travaux par un appel de fonds spécial et exigible au 01/07/2009.

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

**\*contre :** LES MAS DE LA CHESNAIE (151 859) / ALICASTRE (64 799) totalisant 216 658 tantièmes

**\*abstention :** néant

**\*pour :** LE PUIT (135 943) / BALCONS D'ALICASTRE (76 842) / BARON PERCHE (9 091) / LES COLLINES BLEUES OUEST (32 570) / LES COLLINES BLEUES EST (36 770) / BELLEVUE (76 166) / LA VALLEE BLEUE (8 480) totalisant 375 862 tantièmes

**c) Travaux liés à la remise en état des réseaux allée des Paradisiens.**

**ASL concernées :**

Partie de la Pinède du Lac – Hameau de Valcros – Partie de la Galinette

- Travaux à réaliser :
- Remise en état provisoire des réseaux (VEOLIA) 3 521 €
- Réparation définitive des réseaux hors terrassement (VEOLIA) 7 437 €
- Estimatif des travaux de terrassement 150.000 €

**Concernant ces travaux, le recours à un bureau d'étude nous paraît indispensable**

- Cabinet OPSIA : 8 à 10% du montant des travaux.

*Compte tenu des difficultés présentées par ces désordres, l'assemblée générale décide de signer un contrat de Maîtrise d'œuvre, de conception et de réalisation pour la réfection des réseaux d'eaux usées.*

*Dans un premier temps, seuls le relevé topographique, la phase de conception et l'avant-projet seront commandés pour un montant de 2.950 € ht.*

*La suite des opérations dépendra des solutions proposées.*

***La présente résolution est adoptée à l'unanimité.***

**Vote :**

**\*contre :** néant

**\*abstention :** néant

**\*pour :** LA GALINETTE (529 134) / LA PINEDE DU LAC (123 823) / LES HAMEAUX DE VALCROS (65 437) totalisant 718 394 / 718 394

**Départ des HAMEAUX DE VALCROS à 21h30.**

**11° MISE EN CONFORMITE DES STATUTS**

La mise en conformité des statuts concerne un certain nombre de points obligatoires ne nécessitant pas un vote en Assemblée. Deux modifications qui vont être proposées nécessitent cependant l'accord de l'assemblée.

En effet, la lecture des statuts actuels n'est pas très claire concernant notamment la convocation aux Assemblées.

Il nous est donc paru nécessaire de préciser que sont convoqués aux Assemblées tous les membres adhérents ou utilisateurs de l'ASL syndicat du Domaine de VALCROS.

Dans le cadre de l'ASL Rive Droite, l'ensemble des membres ou utilisateurs de l'ASL Rive Droite assistera aux Assemblées avec un droit de vote correspondant au nombre de ses points voix dans l'ASL Rive Droite.

L'assemblée générale décide de modifier les statuts selon les propositions du Président.

***La présente résolution est adoptée à l'unanimité.***

**Vote :**

\*contre : néant

\*abstention : Néant

\*pour : 3 387 943 / 3 387 943

Un deuxième point nous a paru important : il concerne le délai de contestation des décisions prises en Assemblée Générale qui est de 5 ans.

Nous vous proposons de réduire ce délai à 15 jours de la date de réception du PV de l'Assemblée Générale, ce qui nous semble suffisant pour que les opposants puissent faire valoir leurs droits.

Après discussion il est proposé à l'assemblée générale de ramener le délai de 5 ans à 2 mois.

L'assemblée générale décide dans le cadre de la modification des statuts de porter à 2 mois le délai de contestation des décisions prises en Assemblée Générale. Le délai s'appliquera à la présente Assemblée Générale.

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

\*contre : néant

\*abstention : SA DOMAINE DE VALCROS (433 324) / SA DU GOLF (515 200) totalisant 948 524 / 3 387 943

\*pour : 2 439 419 / 3 387 943

## **12° REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR L'ASSEMBLEE AUX ANCIENS BUREAUX CONCERNANT LES COMPTES.**

Nous venons après plusieurs mois de relance, de recevoir la réponse Mrs BERTHAUX et BERGER concernant les différences constatées dans le report à nouveau. Les fonds de la taxe d'assainissement ont été utilisés pour payer un appel de fonds de la Rive Droite, ainsi qu'une facture de l'ASL Rive Droite.

Ceci en contradiction avec les statuts et les règles juridiques (pas d'autorisation de l'assemblée générale, non inscrit au budget, pas d'appel de fonds spécifique ....).

Le remboursement a été demandé à la Rive Droite afin de rétablir les comptes dans leur intégralité.

Mr BERGER a donné des explications différentes à votre assemblée, et au nouveau Président de l'ASL Rive Droite, pour justifier la créance inscrite dans les comptes qu'il a présenté. Il ne justifie pas du même montant dans la comptabilité de l'ASL Rive Droite.

Le Président indique qu'il va poursuivre ses investigations afin d'obtenir des explications enfin claires. Le Président indique qu'il est regrettable d'avoir été obligé de relancer Mr BERGER à de nombreuses occasions et d'avoir obtenu un début d'explication à la veille de l'Assemblée Générale, soit 6 mois après les premières demandes, concernant les questions qui lui ont été posées.

Le Président donne alors lecture d'un courrier adressé par Mr BERGER à l'assemblée générale.

Mr LEZER n'a apporté aucun élément nouveau.

Le Président donne alors lecture d'un courrier adressé par Mr LEZER à l'assemblée générale.

### **13° ASSURANCE DE L'ASL SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS**

Lors des inondations de décembre 2008, une déclaration à titre préventif a été adressée à la compagnie AXA, compagnie nous ayant été indiquée par M. LEZER comme assurant l'ASL Syndicat du Domaine de Valcros.

Le courtier M. CRETON nous a alors répondu que votre ASL n'était plus assurée depuis le 7 mai 2007. Le contrat a été résilié par le bureau de MM. BERTHAUX et BERGER.

Malgré nos demandes, nous n'avons pas pu nous réassurer, recevant une fin de non recevoir de M. CRETON.

Nous avons alors pris contact avec l'assureur du Domaine de Valcros auprès duquel nous avons souscrit une assurance R.C et RCP.

### **14° QUESTIONS DIVERSES**

Appel à candidature pour le bureau

Afin de respecter une certaine équité correspondant aux droits de vote des ASL, il est impératif de disposer de 2 candidatures, la première représentant l'ASL Rive Droite, la seconde les autres ASL.

Les personnes suivantes sont candidates :

\*Madame CARLETON pour L'ASL RIVE DROITE

\*Monsieur PAOLETTI pour les autres ASL

***Les candidatures de Mme CARLETON et Mr PAOLETTI sont acceptées à l'unanimité.***

**Vote :**

\*contre : néant

\*abstention : Néant

\*pour : 3 387 943 / 3 387 943

### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

**( à la demande de 7 ASL, membres de l'ASL Syndicat du Domaine de Valcros ou utilisateurs, et de l'ASL Rive Droite)**

**1) Lecture et approbation du procès Verbal de l'assemblée générale du 12/11/2008.**

L'assemblée Générale approuve le PV de l'Assemblée Générale du 12/11/2008.

***La présente résolution est adoptée à l'unanimité.***

**Vote :**

\*contre : néant

\*abstention : Néant

\*pour : 3 387 943 / 3 387 943

**2) En l'absence de réponse satisfaisante aux questions posées à M. LEZER pour l'assemblée générale de l'ASL Syndicat du Domaine de Valcros, dépôt d'une plainte à l'encontre de Mr LEZER ancien président du bureau de l'ASL Syndicat du Domaine de Valcros, auprès des services de gendarmerie et auprès du Procureur de la République.**

L'Assemblée Générale décide de déposer une plainte à l'encontre de Mr LEZER auprès des Services de Gendarmerie et du Procureur de la République.

Le dépôt de cette plainte est justifié par l'utilisation des fonds de l'ASL Syndicat du Domaine de Valcros sans autorisation de l'Assemblée Générale et d'une façon injustifiée.

Elle donne tous pouvoirs au Président et au Vice-Président à cet effet.

***La présente résolution est adoptée à la majorité.***

**Vote :**

**\*contre :** ALICASTRE (64 799) / LE MOUNEIRET (85 742) / LE PUIITS (135 943) / LES BALCONS D'ALICASTRE (76 842) / LES CHENES (72 610) / LES COLLINES BLEUES EST (36 770) / LES COLLINES BLEUES OUEST (32 570) / LES MAS DE LA CHESNAIE (151 859) totalisant 657 135 / 3 387 943

**\*abstention :** BELLEVUE (76 166) / LE CROS DU DIABLE BELVEDERE (135 390) / LA GALINETTE (529 134) / LA PINEDE DU LAC (123 823) / LE BARON PERCHE (9 091) / LES BAS DE LA VERNATELLE (14 400) / LES COLLINES AUX AMANDIERS (98 934) / LES HAUTS DE LA VERNATELLE (60 422) / LES HAUTS DE VALCROS (22 365) / SARL LOTIVAL (20 803) totalisant 1 090 528 / 3 387 943

**\*pour :** CARDELINA (122 664) / CROS MARAVENNE (162 692) / SA DOMAINE DE VALCROS (433 324) / LE ROUCAS (190 009) / LES ADRETS (150 954) / SA DU GOLF (515 200) totalisant 1 574 843 / 3 387 943

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président, après émargement de la liste de présence, lève la séance à 22 h 20.**

**De tout ce qui a été indiqué ci-dessus, il a été dressé le présent procès verbal lequel après lecture a été signé par les membres du bureau.**

**Le Président**  
**Monsieur VIALIS**



**Les Scrutateurs**  
**Madame CARLETON**



**Monsieur PROCHASSON**



**Le Secrétaire**  
**Monsieur ARCANI**

